

RÈGLEMENT DU JEU ORGANISÉ PAR LA SOCIÉTÉ NOCIBÉ France
« JEU CONCOURS MADEMOISELLE ROCHAS »

DU 14 AU 21 Avril 2017

ARTICLE 1: SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La Société NOCIBÉ France DISTRIBUTION, société par Actions simplifiée au capital de 98.157.536€, dont le siège social est 2 rue de Ticléni 59493 VILLENEUVE D'ASCQ immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille sous le numéro 384 970 786, organise durant la période du 14 au 21 avril 2017 inclus un jeu gratuit et sans obligation d'achat sur le réseau social Facebook Nocibé

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine et Corse (Hors DOM-TOM et Monaco), à l'exception des membres du personnel de la société organisatrice et de leur famille.

La société organisatrice attire l'attention sur le fait que toute personne mineure participant au jeu est réputée participer sous le contrôle et avec le consentement de ses parents ou du(es) titulaire(s) de l'autorité parentale, ou à défaut, de son/ses tuteur(s) légaux.

Toute participation incomplète, inexacte, falsifiée, comportant de fausses indications, non conforme au règlement ou reçue après la date du jeu sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination du participant.

De même, toute participation où il est constaté l'utilisation de bot (multiple inscriptions informatiques réalisées de manière automatique et répétitive à partir d'une même adresse IP) sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination du/des participants.

1 participation maximum par personne au tirage au sort (même nom, même prénom, numéro de téléphone mobile et/ou adresse email). Le non-respect de ces conditions entraînera la non éligibilité du gagnant.

Ces informations sont nécessaires à l'organisation du Jeu et à l'attribution des gains aux gagnants. Elles sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice uniquement dans le cadre du Jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins sauf dans le cas où l'internaute accepte par les opt-in à recevoir des informations par e-mail sur Nocibé.

ARTICLE 3 : MODALITÉS DU JEU

La participation au jeu concours sur Facebook est ouverte durant la période comprise entre le 14 et 21 Avril (23h59) 2017 inclus, soit 7 jours.

Pour participer au jeu, les candidats devront respecter les conditions indiquées sur la publication du jeu concours MADEMOISELLE ROCHAS sur Facebook. Cette publication sera visible sur le compte @nocibe à l'adresse suivante <https://www.facebook.com/nocibe/>. Les participants devront la commenter, sans quoi, la participation ne sera pas prise en compte.

Les conditions sont les suivantes :

- Faire tourner le Gif de la publication, et l'arrêter quand le participant le souhaite
- Indiquer en commentaire sur quel écran il est tombé, c'est-à-dire quelle mademoiselle est-il ? (Chic, Modeuse, Amoureuse, Rochas, Audacieuse ou Spontanée)
- Commenter la publication entre le 14 et le 21 Avril inclus.

Le tirage au sort des gagnants aura lieu à l'issue de cette période de participation.

Si un participant souhaite retirer sa candidature, il lui suffit de contacter l'équipe de Nocibé à l'adresse <https://apps.facebook.com/nocibesav>, rubrique « autre ».

Frais de participation

Aucune demande de remboursement ne sera prise en compte si elle est formulée plus de 30 jours après la date de clôture du jeu.

Les demandes de remboursement des frais de connexion, dans la limite d'une demande par participant (même nom et même adresse) pour toute la durée du jeu et du timbre utilisé pour cette demande (remboursement sur la base du tarif lent en vigueur, à raison d'un timbre par enveloppe), devront être adressées, par écrit, à l'adresse du jeu. Les demandes de remboursement de frais préciseront obligatoirement le jour et l'heure de la connexion.

Le remboursement des frais de connexion est fait sur la base d'une connexion de 4 minutes à 0,22 euros TTC par minute en heure pleine soit 0,88 euros TTC ou 0,12 euros par minute en heure creuse soit 0,48 euros TTC. Ce montant correspond à 4 minutes de connexion en communication téléphonique locale, temps qui est supérieur au temps suffisant pour l'inscription, l'impression du règlement général, la prise de connaissance des conditions particulières du jeu et la participation au jeu.

Pour obtenir ce remboursement, il suffit d'en faire la demande écrite par courrier postal à l'adresse du jeu :

NOCIBE FRANCE DISTRIBUTION

«Jeu concours Mademoiselle Rochas» - 2 rue de Ticléni – 59493 Villeneuve d'Ascq

En joignant obligatoirement l'intégralité des pièces suivantes :

- la photocopie d'un justificatif d'identité ;
- un justificatif de domicile en France ;
- une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique faisant apparaître la date, l'heure et la durée de la communication ;
- un RIB ou RIP.

Les photocopies seront remboursées sur simple demande jointe à la demande de remboursement des frais de connexion, sur la base de 0,05 € par photocopie.

Les abonnements aux fournisseurs d'accès à Internet ainsi que le matériel informatique (ordinateur, modem, câbles, etc.) ne sont pas remboursés, les participants au jeu déclarant en avoir déjà la disposition pour leur usage.

Les participants utilisant des fournisseurs d'accès intégrant gratuitement les connexions téléphoniques ne sont par nature pas éligibles au remboursement. Les remboursements seront

effectués dans la première quinzaine du mois suivant le mois de réception de la demande (cachet de la poste faisant foi).

ARTICLE 4: RÉSULTATS

A l'issu du jeu, 6 gagnants seront tirés au sort (1 gagnant par Mademoiselle chic, modeuse, amoureuse, rochas, audacieuse ou spontanée). Le tirage au sort qui désignera les 6 gagnants aura lieu le jour ouvrable suivant. Il sera effectué parmi les participants ayant rempli correctement les conditions de participation.

Les dotations mises en jeu lors du tirage au sort sont :

- **1 paire de lunettes Rochas** d'une valeur unitaire de 150€
- **1 pochette Rochas** d'une valeur unitaire de 490€
- **1 dîner romantique** d'une valeur unitaire de 79.90€
- **1 Eau de Parfum Mademoiselle Rochas 90ml** d'une valeur unitaire de 105€
- **1 smartbox superwoman** d'une valeur unitaire de 49.90€
- **1 livre Ines de la Fressange « Comment je m'habille aujourd'hui? » Le style de la Parisienne** d'une valeur unitaire de 25€

Soit un total de 899.8€

Ces dotations ne sont ni échangeables ni remboursables en cas de perte ou de vol et ne pourront donner lieu à aucun remboursement partiel ou total.

Les gagnants de notre « Jeu concours Mademoiselle Rochas » seront contactés par message privé Facebook pour les informer de la procédure à suivre pour recevoir leur lot.

Les gagnants font élection de domicile à l'adresse qu'ils auront fournie.

Les gagnants concernés seront désignés après vérification de la validité de leur participation au regard des critères détaillés au présent règlement.

Les gagnants désignés lors du tirage au sort recevront le lot à l'adresse qu'ils auront communiquée lors de l'annonce de leurs résultats par message privé.

Dans les 30 jours suivant l'envoi de cette communication, les gagnants tirés au sort n'ayant pas répondu à la Société, ils seront considérés comme ayant renoncé à la dotation concernée et celle-ci sera considérée comme annulée.

Le gagnant devra se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'il ne réponde pas aux critères du présent règlement, son lot ne lui serait pas attribué. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant. L'auteur d'une telle participation devra, le cas échéant, procéder au remboursement des lots qui lui ont été envoyés dans le cadre du « Jeu concours Mademoiselle Rochas »; ce remboursement devra être adressé à la société organisatrice Nocibé France Distribution.

Il ne sera attribué aucune dotation en espèce ou encore tout avantage ou autre lot en échange des dotations qui seront retournées à la société organisatrice pour cause d'adresse erronée ou encore qui resteront non réclamées dans les deux mois. En cas de force majeure ou si des circonstances l'exigent, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et de valeur équivalente. Les gagnants ne pourront prétendre

obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens et services.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du jeu de son auteur, la société organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Toute contestation ou réclamation relative à ce jeu devra être formulée par écrit et envoyée à l'adresse du jeu et ne pourra être prise en considération au-delà d'un délai d'un mois à compter de la clôture du jeu.

ARTICLE 5: ENVOI DU LOT

Le lot sera envoyé gracieusement au gagnant par voie postale, sans frais, sur la base des coordonnées qu'il aura communiqué.

L'envoi des lots sera effectué par la société organisatrice dans un délai de deux mois à compter de la réception des coordonnées des gagnants.

La société Nocibé France organisatrice du jeu ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de perte et de détérioration des lots par La Poste ou par tout prestataire en charge du transport et/ou en cas de fonctionnement défectueux des services de La Poste ou de tout prestataire en charge du transport.

ARTICLE 6 : AUTORISATION / CESSION DE DROITS

La Société NOCIBÉ FRANCE se réserve la faculté de donner, lors des opérations de tirage au sort, à leur issue, comme postérieurement à celles-ci, les dimensions publicitaires qu'elle pourra éventuellement juger opportunes.

Cela implique que le joueur en a connaissance et accepte que son éventuelle qualité de gagnant, son image, ses nom et prénoms, adresse (département) puissent faire l'objet d'une publicité par voie de tout support écrit, visuel, Internet, radiophonique ou audiovisuel, sans que cette utilisation ne lui confère une rémunération ou un droit ou avantage quelconque.

ARTICLE 7: INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Dans le cadre de l'organisation de ce jeu, la société Nocibé FRANCE pouvant être amenée à saisir informatiquement les coordonnées des participants, elle s'engage à donner aux informations ainsi recueillies un caractère strictement confidentiel et exempt de toute divulgation à l'exception de l'image et de l'identité des gagnants qui auront été désignés par le sort.

Toutes précautions utiles seront prises par Nocibé FRANCE afin de préserver la sécurité des informations et afin d'empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou communiquées à des tiers non-autorisés.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 No 7817, tout participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition au traitement de ses données personnelles. Il pourra s'opposer à ce que les informations le concernant fassent l'objet d'un traitement, renonçant ainsi expressément à la participation au Jeu. Pour exercer leurs droits, les

participants devront adresser leur demande écrite auprès de la société Nocibé à l'adresse suivante : NOCIBÉ « Jeu concours Mademoiselle Rochas » 2 rue de Ticléni 59493 VILLENEUVE D'ASCQ.

ARTICLE 8 : COPIE DU REGLEMENT

Ce règlement peut être consulté en ligne en version imprimable à tout moment sur le site [http:// nocibe.fr/bibliotheque/documents/REGLEMENT_CONCOURS_MLLE_ROCHAS.pdf](http://nocibe.fr/bibliotheque/documents/REGLEMENT_CONCOURS_MLLE_ROCHAS.pdf)

Il est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande écrite auprès de la société Nocibé à l'adresse suivante : NOCIBÉ « Jeu concours Mademoiselle Rochas» 2 rue de Ticléni 59493 VILLENEUVE D'ASCQ.

Les frais d'affranchissement liés à cette demande sont remboursables au tarif lent en vigueur 20g sur simple demande écrite accompagné d'un RIB ou d'un RIP jointe à la demande de règlement.

Une seule demande de remboursement des frais engagés pour obtenir cette copie sera prise en considération par foyer (même nom, même adresse)

ARTICLE 9 : INTERPRETATION DU PRESENT REGLEMENT

La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. La Société Nocibé France ne saurait être tenue pour responsable si pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'opération devait être modifiée, reportée, annulée partiellement ou totalement.

La Société Nocibé France pourrait, de plein droit, être amenée à annuler le tirage au sort en raison de sa défaillance et réorganiser le tirage ultérieurement.

Par ailleurs, la Société Nocibé France ne saurait être tenue pour responsable s'il survient un dysfonctionnement lors du tirage instant gagnant : bug, virus, problème technique, violation, intervention non autorisée, fraude, action d'un concurrent, ou autre hors de contrôle de la société.

ARTICLE 10 : DROIT APPLICABLE

Le présent règlement est soumis à la loi française.

« JEU CONCOURS MADEMOISELLE ROCHAS »
Du 14 au 21 Avril 2017

EXTRAIT DE RÈGLEMENT

Jeux gratuits sans obligation d'achat valable du 14 au 21 Avril 2017 inclus sur le réseau social Facebook Nocibé

Le présent règlement peut être consulté en ligne en version imprimable à tout moment sur le site http://nocibe.fr/bibliotheque/documents/REGLEMENT_CONCOURS_MLLE_ROCHAS.pdf. Il est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande écrite auprès de la société Nocibé à l'adresse suivante : NOCIBÉ « Jeu concours Mademoiselle Rochas » 2 rue de Ticléni 59493 VILLENEUVE D'ASCQ. Les frais d'affranchissement liés à cette demande sont remboursables au tarif lent en vigueur 20g sur simple demande écrite accompagnée d'un RIB ou d'un RIP jointe à la demande de règlement.

La participation au jeu concours sur Facebook est ouverte durant la période comprise entre le 14 et le 21 Avril (23h59) 2017 inclus, soit 7 jours.

Pour participer au jeu, les candidats devront respecter les conditions indiquées sur la publication du jeu concours MADEMOISELLE ROCHAS sur Facebook. Cette publication sera visible sur le compte @nocibe à l'adresse suivante <https://www.facebook.com/nocibe/>. Les participants devront la commenter, sans quoi, la participation ne sera pas prise en compte.

Les conditions sont les suivantes :

- Faire tourner le Gif de la publication, et l'arrêter quand le participant le souhaite
- Indiquer en commentaire sur quel écran il est tombé, c'est-à-dire quelle mademoiselle est-il ? (Chic, Modeuse, Amoureuse, Rochas, Audacieuse ou Spontanée)
- Commenter la publication entre le 11 et le 18 Avril inclus

Le tirage au sort des gagnants aura lieu à l'issue de cette période de participation.

A GAGNER :

Les dotations mises en jeu lors du tirage au sort sont :

- **1 paire de lunettes Rochas** d'une valeur unitaire de 150€
- **1 pochette Rochas** d'une valeur unitaire de 490€
- **1 dîner romantique** d'une valeur unitaire de 79.90€
- **1 Eau de Parfum Mademoiselle Rochas 90ml** d'une valeur unitaire de 105€
- **1 smartbox superwoman** d'une valeur unitaire de 49.90€
- **1 livre Ines de la Fressange « Comment je m'habille aujourd'hui? » Le style de la Parisienne** d'une valeur unitaire de 25€

Soit un total de 899.8€

Les dotations ne seront ni échangeables ni remboursables.

NOCIBE FRANCE DISTRIBUTION, S.A.S. au capital de 98.157.536€- RCS Lille 384 970 786.